

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 janvier 2014

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1677)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 88

présenté par  
Mme Le Dain et M. Le Déaut

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 15, après le mot :

« radioélectriques, »

insérer les mots :

« soumises à accord ou avis de l'Agence nationale des fréquences ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.